

Une entente qui prévoit des revenus directs de l'ordre de 6 millions \$

## Conporec obtient le contrat de la Régie de Bécancour-Nicolet-Yamaska

Par Sébastien Lacroix

C'est maintenant presque toute la circonscription fédérale de Bas-Richelieu-Nicolet-Bécancour qui fera traiter ses ordures par Conporec, doublant pratiquement le taux de revalorisation et diminuant ainsi la quantité d'émission de gaz à effet de serre.

Chaque tonne traitée par Conporec plutôt qu'enfouie permet de réduire de 0,74 tonne de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère.

En effet, après le Bas-Richelieu, les 28 000 citoyens répartis dans la ville de Bécancour et une partie des municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska, qui sont desservis par la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska, deviendront les deuxièmes au Québec à opter pour le tri-compostage.

Après avoir évalué l'implantation d'un troisième bac pour la collecte séparée des résidus verts, de table et autres, la Régie, qui avait été approchée par Conporec parce qu'elle avait une capacité de production disponible à son usine de Sorel-Tracy, a opté pour cette technologie brevetée et développée ici depuis quinze ans et qui commence à être exportée outre nos frontières.



La veille de l'annonce du contrat avec la Régie, Conporec faisait savoir qu'elle avait finalisé sa restructuration financière avec ses principaux créanciers garantis. Conporec élimine donc une dette globale d'environ 12,83 millions \$ en contrepartie de 3,75 millions comptant et 2,08 millions en actions. Au troisième trimestre de l'année 2006, selon les derniers résultats publiés par la société, son déficit cumulé s'élevait à 18,59 millions \$. Avec la restructuration de sa dette, la compagnie comptabilisera un profit extraordinaire d'environ 7,0 millions \$ dans ses résultats financiers du premier trimestre 2007.

De un, c'est plus simple pour les citoyens qui continueront à utiliser un bac pour les déchets et un autre pour le recyclage. De deux, ça permet à la Régie d'obtenir un taux de revalorisation

frisant les 70 %, plutôt que 37 % actuellement, alors que le gouvernement du Québec exige un taux de 60 % pour 2008.

« La Régie opte pour une technologie avant-gardiste

qui a prouvé son efficacité environnementale et qui demeure également plus économique que les autres approches », a souligné par voie de communiqué, M. Jean Beaudoin, président et chef de la direction de Conporec.

Le contrat, d'une durée de cinq ans, renouvelable pour deux années optionnelles et qui devrait débiter au cours de l'été, pourrait engendrer des retombées de six millions de dollars pour Conporec.

Pour la Régie, cette nouvelle méthode de gestion des matières résiduelles lui permettra de bénéficier au maximum de la redistribution de la redevance à l'enfouissement en fonction des performances régionales en matière de valorisation des matières résiduelles.

Rappelons qu'en décembre 2006, la possibilité que Conporec investisse 8 millions de dollars à Bécancour avait été évoquée, mais la société n'avait pas voulu confirmé ni infirmé la nouvelle. « C'est un projet d'investissement que nous considérons sérieusement, comme six ou sept projets similaires au Québec. Mais le projet Bécancour n'est pas aussi avancé qu'on le laisse entendre », nous avait alors dit M. Fabrice Hermance, vice-président exécutif de Conporec.